

----- Original Message -----

From: Brent Fullard <<mailto:brent.fullard@caiti.info>>

To: paquette.p@parl.gc.ca ; st-cyrT@parl.gc.ca

Sent: Thursday, January 11, 2007 5:00 PM

Subject: Association Canadienne d'Investissement dans des Fiducies de Revenu

M. Pierre Paquette
M. Thierry St-Cyr

Messieurs,

Je vous écris pour vous présenter notre association. Elle représente les intérêts des 2,5 millions de Canadiens qui détiennent des parts de fiducies de revenu, dont beaucoup sont des aînés ou épargnent en vue de leur retraite. Par ailleurs, nous représentons aussi les 70 % de Canadiens qui, contrairement à leurs élus et aux fonctionnaires fédéraux, ne participent pas à un régime de retraite à prestations déterminées.

Comme vous le savez, la croissance récente du marché des fiducies de revenu reflète le besoin insatisfait des Canadiens de solutions de placement de rechange pouvant leur assurer un revenu de retraite acceptable, dans une conjoncture prolongée de taux d'intérêt bas. La politique de M. Flaherty visant l'élimination des fiducies de revenu, officiellement appelée le Plan d'équité fiscale, supprimera cet important choix de placement de retraite, à 0,80 \$ au dollar.

Notre association applaudit la position du Bloc québécois, qui exige des modifications fondamentales au prétendu Plan d'équité fiscale (le « Plan »). Cette appellation est d'ailleurs trompeuse : une meilleure description serait le Plan d'inéquité fiscale ou le Plan de camouflage fiscal.

Pour mieux comprendre l'importance de l'inéquité et du camouflage que comporte ce Plan, j'aimerais vous demander de lire l'énoncé de position ci-joint du 7 janvier 2007. Cet énoncé de position a été présenté à Kevin Lynch, greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, lors d'une réunion plus tôt cette semaine.

Pour les motifs exposés dans l'énoncé de position, nous faisons valoir que les modifications proposées par le Bloc, selon votre déclaration du 29 novembre 2006, ne suffisent pas à corriger l'inéquité flagrante inhérente au Plan. La phase transitoire de quatre ans est un mirage. Une phase de dix ans est aussi un mirage. Les sociétés de capitaux privés étrangères et les grandes caisses de retraite canadiennes n'attendent que d'exploiter les occasions d'achat « événementielles » que notre ministre des Finances a créées pour elles. Il est fort peu probable qu'aucune des 250 fiducies de revenu actuellement détenues par les Canadiens moyens le seront encore dans quatre ans, encore moins dans dix. Cette prise de contrôle inévitable suivra l'adoption du Plan et ne fera que cristalliser la perte des 35 milliards de dollars d'épargne durement gagnés par les Canadiens.

La prétendue perte de recettes fiscales sur laquelle le Plan est fondé est fausse; ni le ministre ni le ministère des Finances n'ont produit d'analyse à l'appui de cette prétention fausse. Citons le Vérificateur général du Canada :

« Il (le Parlement) a besoin d'une information objective et factuelle sur les dépenses du gouvernement ainsi que sur les sommes d'argent que ce dernier reçoit. »

C'est sur cette base que devrait s'amorcer le débat concernant le bien-fondé du Plan d'équité fiscale.

J'aimerais vous rencontrer ou vous parler dès que possible.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Brent Fullard
Président et chef de la direction
Association canadienne des investisseurs dans les fiducies de revenu

c.c. Gilles Duceppe
Stéphane Dion
John McCallum
Jim Peterson